



FFR

Règlements
Généraux
2024-2025

ARTICLE 661 - MONTANT DE L'INDEMNITE DE FORMATION

Le montant de l'indemnité de formation est fixé selon le groupe d'appartenance de l'association d'accueil et le niveau du joueur concerné, en application des dispositions de l'article 260 des règlements généraux.

« JOUEURS » (âgés de moins de 23 ans à la date de la demande de mutation)

A) Joueurs ne justifiant d'aucune sélection au cours des deux dernières saisons :

CLASSE D'AGE*	Rejoignant un club du 1 ^{ère} GROUPE Groupements professionnels de TOP14	Rejoignant un club du 2 ^{ème} GROUPE Groupements professionnels de PRO D2	Rejoignant un club du 3 ^{ème} GROUPE Nationale, Nationale 2, Fédérale 1	Rejoignant un club du 4 ^{ème} GROUPE Fédérale 2	Rejoignant un club du 5 ^{ème} GROUPE Fédérale 3
« Moins de 14 ans »	1 000 €	1 000 €	600 €	300 €	200 €
« Moins de 16 ans »	1 000 €	1 000 €	600 €	300 €	200 €
« Moins de 19 ans »	1 500 €	1 500 €	600 €	300 €	200 €
« Plus de 18 ans »	700 €	700 €	600 €	300 €	200 €

* La classe d'âge à prendre en compte est celle dans laquelle évoluera le joueur dans sa nouvelle association.

B) Joueurs justifiant d'une sélection au cours des deux dernières saisons :

NATURE DE LA SELECTION DES DEUX DERNIERES SAISONS		Rejoignant un club du 1 ^{ère} GROUPE Groupements professionnels de TOP14	Rejoignant un club du 2 ^{ème} GROUPE Groupements professionnels de PRO D2	Rejoignant un club du 3 ^{ème} GROUPE Nationale, Nationale 2, Fédérale 1	Rejoignant un club du 4 ^{ème} GROUPE Fédérale 2	Rejoignant un club du 5 ^{ème} GROUPE Fédérale 3
NATURE DE LA SELECTION	« Moins de 14 ans » : - Sélection Départementale	1 500 €	1 500 €	900 €	450 €	300 €
	« Moins de 16 ans » : - Académie Pôle Espoir - Sélections Elite Jeunes U16 à XV et à 7	1 500 € 3 000 €	1 500 € 3 000 €	750 € 900 €	300 € 450 €	200 € 300 €
	« Moins de 19 ans » : - Sélections Elite Jeunes U17 à XV et à 7, Sélections Elite Jeunes U18 - Equipe de France à XV « moins de 18 ans », et Equipe de France à 7 « moins de 18 ans »	3 000 € 9 000 €	3 000 € 9 000 €	1 000 € 6 000 €	600 € 4 500 €	450 € 3 000 €
	« Plus de 18 ans » : - Equipe de France « moins de 20 ans » à XV ou à 7 Développement - Equipe de France à XV et Equipe de France à 7 (compétitions World Rugby), y compris Equipe de France « moins de 20 ans », France 2023	9 000 € 12 000 €	9 000 € 12 000 €	6 000 € 9 000 €	4 500 € 6 000 €	3 000 € 4 500 €

« JOUEUSES »

A) Joueuses ne justifiant d'aucune sélection au cours des deux dernières saisons :

CLASSE D'AGE*	Rejoignant un club du 1 ^{er} GROUPE Elite 1 Féminine	Rejoignant un club du 2 ^{ème} GROUPE Elite 2 Féminine	Rejoignant un club du 3 ^{ème} GROUPE Fédérale Féminine 1 et 2 Féminines Régionales à X Sans équipe senior féminine
« Moins de 15 ans »	200 €	150 €	100 €
« Moins de 18 ans »	200 €	150 €	100 €
« Plus de 18 ans »	300 €	200 €	150 €

* La classe d'âge à prendre en compte est celle dans laquelle évoluera la joueuse dans sa nouvelle association.

B) Joueuses justifiant d'une sélection au cours des deux dernières saisons :

NATURE DE LA SELECTION DES DEUX DERNIERES SAISONS		Rejoignant un club du 1 ^{er} GROUPE Elite 1 Féminine	Rejoignant un club du 2 ^{ème} GROUPE Elite 2 Féminine	Rejoignant un club du 3 ^{ème} GROUPE Fédérale Féminine 1 et 2 Féminines Régionales à X Sans équipe senior féminine
NATURE DE LA SELECTION	« Moins de 15 ans »			
	- Sélection départementale / régionale	300 €	200 €	150 €
	- Centre de suivi M15 (5)	400 €	300 €	200 €
	« Moins de 18 ans »			
	- Sélection Ligues à 7	400 €	300 €	200 €
	- Top 80	600 €	500 €	300 €
	- Liste Espoirs / Elite Jeunes	900 €	700 €	450 €
	- France 7 U18, France XV U18	1 500 €	1 200 €	750 €
	« Plus de 18 ans »			
	- Académie Olympique Pôle France Féminin/ France 7 développement (tournois officiels) / France U20	2 000 €	1 500 €	1 000 €
- France 7	3 000 €	2 000 €	1 000 €	
- France XV	6 000 €	4 500 €	1 500 €	
Centre d'entraînement labellisé**	500 €	400 €	300 €	

** La joueuse doit avoir passé *a minima* les deux dernières saisons au sein de la structure de formation avant de muter.

REMARQUES :

Aux fins d'application du présent article 661 :

- Les deux dernières saisons désignent celles précédant la saison au titre de laquelle le joueur mute. Exemple : pour un joueur mutant dans une nouvelle association dans laquelle il évoluera à compter de la saison 2024/2025, les deux précédentes saisons à considérer sont les saisons 2022/2023 et 2023/2024 ;
- Les montants figurant dans les tableaux ci-dessus ne s'additionnent pas. Ainsi, lorsqu'un joueur justifie de plusieurs natures de sélection, seule celle correspondant au montant de l'indemnité de formation le plus élevé, est prise en compte.

6.3 Indemnités de formation



Conformément au Titre II- Article 260-8 des Règlements généraux de la FFR, la LRNAR appliquera un prélèvement de 20% du montant de l'indemnité fédérale **y compris en cas de renoncement à l'indemnité de formation.**

La part reversée au club, soit 80 %, sera créditée sur le compte club.

Les mutations ne seront validées qu'après réception du chèque des indemnités de formation **ou de la justification d'un virement effectué.**

ARTICLE 662 – COUTS DES MUTATIONS



FFR
Règlements
Généraux
2024-2025

- Mutation d'un joueur licencié dans une association amateur, vers un groupement dont l'équipe « UNE » senior est professionnelle et adoptant le statut de joueur sous contrat :
150 € - Aucune majoration pour frais de dossier.
- Mutation d'un joueur amateur « Moins de 16 ans » et au-dessus, vers une association dont l'équipe « UNE » senior est professionnelle et conservant le statut de joueur ou joueuse amateur :
174 € - Avec majoration pour frais de dossier (organismes régionaux).
Part revenant à la F.F.R. : 104 €.
Part revenant au compte « Solidarité » : 10 €.
- Mutation d'un joueur « Moins de 16 ans » et au-dessus, ou d'une joueuse « Moins de 18 ans » et au-dessus, vers une association de Nationale, Nationale 2, Fédérale 1, d'Elite 1 Féminine ou d'Elite 2 Féminine :
87 € - Avec majoration pour frais de dossier (organismes régionaux).
Part revenant à la F.F.R. : 52 €.
Part revenant au compte « Solidarité » : 8 €.
- Mutation d'un joueur « Moins de 16 ans » et au-dessus, ou d'une joueuse « Moins de 18 ans » et au-dessus, vers une association de Fédérale 2, Fédérale 3 ou de Fédérale Féminines 1 ou 2 :
65 € - Avec majoration pour frais de dossier (organismes régionaux).
Part revenant à la F.F.R. : 40 €.
Part revenant au compte « Solidarité » : 8 €.
- Mutation d'un joueur « Moins de 16 ans » et au-dessus, ou d'une joueuse « Moins de 18 ans » et au-dessus, vers une association de Régionale ou de Féminines Régionales à X :
44 € - Avec majoration pour frais de dossier (organismes régionaux).
Part revenant à la F.F.R. : 24 €.
Part revenant au compte « Solidarité » : 8 €.

3.1.2 TARIF DES MUTATIONS (ART 662 - FFR)



CATÉGORIE	FFR + LRNAR	FFR	LIGUE
Groupement Professionnel Association support	300€	174€	126€
Fédérale 1 – Nationale-Nationale 2 Elite 1 Féminine – Elite 2 Féminine	170 €	87€	83€
Fédérale 2- Féminines Fédérale 1 & 2 Fédérale 3	130 €	65€	65€
Séries Régionales Féminines X	75 €	44€	31€
EDR jusqu'au – de 14 ans (sauf association support)	Gratuité	Gratuité	Gratuité

Les mutations seront validées après le règlement des indemnités de formation, réparties selon la règle décrite à l'article 6.3.